



## IMPORTANT : Rattrapage de cours

publié le 08/03/2013

Madame, Monsieur,

Conformément à la décision de M. le Directeur Académique des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Vienne, une des 2 journées supplémentaires de vacances de la Toussaint 2012 sera rattrapée comme suit :

- ▶ LE MERCREDI 3 AVRIL 2013 APRES-MIDI : Les élèves suivront les cours d'un mardi après-midi de semaine Q1 (de 13h à 17h en fonction de leur emploi du temps). Demi-pension assurée pour les demi-pensionnaires.
- ▶ LE MERCREDI 22 MAI 2013 APRES-MIDI : Les élèves suivront les cours d'un jeudi après-midi de semaine Q2 (de 13h à 17h en fonction de leur emploi du temps). Demi-pension assurée pour les demi-pensionnaires.
- ▶ LE VENDREDI 5 JUILLET 2013 sera la deuxième journée de rattrapage de l'allongement des vacances de Toussaint 2012. La fin de l'année était initialement prévue le 4 juillet.

Je vous rappelle que ces journées de rattrapage sont OBLIGATOIRES. En conséquence, les élèves devront être présents.

En outre le lundi 18 mars 2013 tous les professeurs doivent suivre une formation d'une demi-journée pour apprendre à utiliser l'Espace Numérique de Travail bientôt installé dans l'établissement. Les cours sont maintenus mais quelques modifications auront lieu. Elles seront communiquées aux élèves par la Vie Scolaire. Nous nous sommes efforcés de maintenir le maximum de cours. Je vous remercie par avance pour votre compréhension.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Principal – I. GROLLIER

 Document "RATTRAPAGE JOURS TOUSSAINT INFO AUX PARENTS" (PDF de 46.5 ko)  
distribué aux élèves à partir du 08/03/13



Académie  
de Poitiers

**Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers. Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.**